



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
20 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 13^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 23 octobre 2013, à 15 heures

Président : M. García González (El Salvador)

Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (sccorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

13-52794X (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 50 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (suite) (A/68/20)

1. **M. Mohammed** (Nigéria) dit que l'expansion des activités dans l'espace extra-atmosphérique nécessite une nouvelle réglementation. Le Gouvernement nigérian salue l'initiative de l'Union européenne visant à élaborer un code de conduite international pour les activités spatiales fondé sur la liberté d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, la protection des objets spatiaux en orbite et la prise en compte des besoins des États Membres en matière de sécurité et de défense.

2. Il faut absolument que les puissances spatiales renforcent la coopération dans ce domaine avec les nouveaux pays spatiaux. Ainsi, l'engagement pris par le Bureau des affaires spatiales d'améliorer la capacité des pays en développement en matière d'utilisation et d'application des systèmes mondiaux de navigation par satellite est louable. Le Nigéria a lui-même lancé l'organisation de conférences régionales biennales sur l'utilisation des sciences et des techniques spatiales aux fins du développement durable. Il a ainsi facilité l'échange des données d'expérience entre pays africains et complété les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer les capacités nationales.

3. Le Nigéria est en outre en train de collaborer avec des universités au Canada, en Europe, aux États-Unis et ailleurs pour développer des technologies de niche essentielles et obtenir un meilleur accès à des données et des infrastructures actualisées dans le domaine spatial. En collaboration avec une université japonaise, il a créé un centre de recherche atmosphérique qui lui a permis de surveiller le climat spatial et de saisir des données pour usage mondial. Il a également créé un bureau d'appui régional au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER) et organisé des ateliers de sensibilisation dans ce domaine. En association avec l'Algérie, le Kenya et l'Afrique du Sud, le Nigéria est en train d'exploiter l'African Resource Management Satellite Constellation (constellation de satellites pour la gestion des ressources de l'Afrique) pour assurer l'accès à des données relatives à la gestion des catastrophes, à la sécurité alimentaire, à la santé publique, à l'utilisation

des sols, à la gestion des ressources en eau et à la surveillance des changements climatiques. Le Nigéria a de plus lancé ses deux propres satellites – Nigeriasat-2 and Nigeriasat-x – pour fournir des données mondiales tant pour les projets commerciaux que nationaux, notamment en ce qui concerne la surveillance des catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

4. **M. Hodgkins** (États-Unis d'Amérique), notant que la dépendance croissante de la communauté internationale à l'égard des technologies et des systèmes basés dans l'espace a rendu leur utilisation responsable d'autant plus essentielle, dit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) a très bien réussi à accomplir sa tâche exceptionnelle qui consiste à porter son attention sur la coopération pour la réalisation – et le partage – des avantages découlant de l'exploration et de l'utilisation de l'espace entre tous les pays. La propre politique spatiale du Gouvernement des États-Unis met l'accent sur la coopération internationale dans divers domaines, allant du règlement des problèmes relatifs aux débris spatiaux aux meilleures pratiques en matière d'utilisation durable de l'espace, et promeut la transparence et le renforcement de la confiance pour atténuer le risque de malentendus et d'incidents.

5. L'année 2013 a marqué des tournants importants : le quarantième anniversaire du lancement de SKYLAB, la première station spatiale des États-Unis qui a abouti à la mise en place de la Station spatiale internationale qui, à son tour, est en train de concevoir un nouvel ensemble de missions; et le cinquantième anniversaire de la première femme dans l'espace.

6. Le travail accompli par le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur la viabilité à long terme des activités spatiales, reconnu à juste titre dans d'autres forums, est en train de créer de nouvelles possibilités de collaboration pacifique dans tout le système des Nations Unies. Des progrès ont été également réalisés dans l'élargissement du réseau mondial de détection et de caractérisation des objets géocroiseurs et dans la création d'un groupe consultatif sur la planification des missions spatiales pour faire face aux menaces posées par ces objets.

7. Le Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, connu pour avoir toujours élaboré le droit de l'espace

d'une manière qui encourage l'exploration spatiale et la croissance économique qui en découle, a fini d'établir un projet révisé d'un ensemble de recommandations sur la législation nationale relative à l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et a fait des progrès satisfaisants dans l'élaboration de son important nouveau plan d'examen des mécanismes de coopération internationale dans ce domaine.

8. **M. Díaz Bartolomé** (Argentine) dit qu'en tant que membre fondateur du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, l'Argentine est très attachée à l'utilisation rationnelle et pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt collectif des générations actuelles et futures, ce qui nécessite un accès universel aux informations et aux applications des techniques spatiales. Les pays en développement ont besoin d'applications présentant des avantages économiques, sociaux et environnementaux et soutenues par la coopération internationale.

9. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, que l'Argentine a eu l'honneur de présider au cours de sa précédente session, a repéré trois activités principales susceptibles de réduire la menace des objets géocroiseurs : la détection et la surveillance des astéroïdes et des comètes dangereux sous la direction des institutions spatiales des États-Unis, de la Russie et de l'Europe en collaboration avec d'autres institutions nationales comme celle de l'Argentine; la planification de campagnes d'atténuation comportant la déviation des objets et la protection civile; et l'organisation des campagnes d'atténuation par les institutions les plus compétentes. Le Sous-Comité a également fait une série de recommandations concernant une intervention internationale d'urgence avant que les objets dangereux ne pénètrent l'atmosphère, ainsi que l'utilisation des données spatiales en appui au développement durable.

10. Pour sa part, l'Argentine a notamment inauguré récemment un centre national d'essai des satellites; elle exploite depuis 2011, en coopération surtout avec l'agence spatiale des États-Unis, son propre satellite SAC-D/Aquarius, dont le principal objectif consiste à mesurer la salinité des océans et d'autres phénomènes marins et terrestres. Le Gouvernement argentin est aussi en train de coopérer avec l'agence spatiale italienne pour lancer d'ici à 2015 une constellation de

deux satellites successifs d'observation de la Terre, SAOCOM 1 et 2, destinés essentiellement à la détection et à la surveillance des situations d'urgence liées à l'eau dans le monde entier.

11. La coopération internationale devrait viser à développer les sciences et les techniques spatiales et leurs applications, à aider au renforcement des capacités dans les États intéressés et à faciliter l'échange d'informations et le transfert de technologies entre les États, sur une base mutuellement acceptable. Le bureau d'appui régional à UN-SPIDER, établi à Buenos Aires, va promouvoir les capacités nationales en Amérique latine et dans les Caraïbes en assurant la coopération dans les situations d'urgence, ainsi que la formation en matière de gestion des catastrophes et d'utilisation des technologies satellitaires.

12. **M. Pande** (Inde), décrivant les activités spatiales accomplies par son pays l'année précédente, dit que son lanceur de satellites sur orbite polaire a placé sur orbite le satellite SARAL, mission d'altimétrie conjointe entre l'Inde et la France qui servira à recueillir des informations climatiques, ainsi que six autres satellites appartenant à plusieurs pays européens. Par la suite, le premier des sept satellites de la constellation du système indien régional de navigation satellitaire, IRNSS-1A, a été lancé en orbite afin d'assurer des services de positionnement, de navigation et de synchronisation dans la région indienne. Le satellite météorologique indien, INSAT-3D, a été lancé avec succès depuis la Guyane française, de même que le satellite de communication avancée, GSAT-7. L'agence spatiale indienne lancera le mois suivant une mission orbitale sur Mars, un premier pas vers l'exploration de la planète. Elle lancera aussi le lanceur géosynchrone portant le satellite GSAT-14; ainsi qu'ASTROSAT, le premier observatoire indien établi dans l'espace pour l'observation des corps célestes et des sources cosmiques à plusieurs longueurs d'onde.

13. L'Inde a conclu des accords de coopération avec 33 pays et 3 organisations internationales, au titre desquels, notamment, elle fournit, à l'échelle mondiale, des données sur le vecteur vent à partir de son OCEANSAT-2 dans le cadre d'un accord avec EUMESTAT, qui servent à diverses applications comme la gestion des catastrophes ou l'anticipation des orages dans la région Asie-Pacifique, et aident à renforcer les capacités scientifiques et techniques dans les pays en développement de cette région.

14. **M. Al-Kurwi** (Iraq) dit que dans le cadre de sa stratégie d'utilisation de la science et de la technologie pour promouvoir le développement durable, le Gouvernement iraquien a fait une enquête dans plus de 300 départements gouvernementaux concernés et décidé de mettre l'accent sur six domaines de développement, à savoir la gestion des ressources naturelles, la gestion des terres et des propriétés, les infrastructures, les services publics, la planification et l'apprentissage des sciences et des techniques spatiales au niveau de l'enseignement supérieur.

15. L'Iraq a mis sur pied un plan de gestion d'urgence des catastrophes fondé sur une étude faisant appel à l'imagerie radar avancée pour identifier les possibilités d'inondations en cas de grave effondrement de digues. Il a également élaboré un système d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle et est en train de créer un site Web pour informer le public au sujet de l'intervention liée aux catastrophes.

16. Compte tenu de l'importance des tempêtes de sable dans tout le Moyen-Orient – qui entraînent des pertes économiques atteignant des milliards et de graves problèmes de santé – l'Iraq participera à un projet sur trois ans débutant en 2014, parrainé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en association avec d'autres institutions des Nations Unies et d'experts internationaux en matière de sécheresse, afin de lutter contre les tempêtes de sable et les tempêtes de poussière dans tous les États de la région. Des systèmes d'observation de pointe seront assurés, notamment des spectromètres, des logiciels du système d'information géographique (SIG), des systèmes avancés de télédétection et de prévision météorologique assistée par ordinateur.

17. Le Gouvernement iraquien est en train de gérer les ressources en eau grâce à des projets d'irrigation faisant largement appel à l'imagerie satellite et à d'autres logiciels modernes et à la cartographie numérique pour recenser des sources d'eau et déterminer la quantité d'eau nécessaire à l'agriculture et à l'élevage dans le pays. En outre, l'Iraq a effectué des levés géologiques et de nombreuses études qui devraient aboutir à la production d'environ 40 cartes dans les quatre années suivantes à l'aide de données par satellite sur l'utilisation et la couverture des sols.

18. Avec l'aide de l'Université de Rome et de l'agence spatiale italienne, environ 50 étudiants irakiens sont en train de suivre une formation à la

technologie des petits satellites. L'Iraq compte ensuite lancer son premier TigriSat d'ici à la fin de l'année. Ce satellite sera équipé d'une caméra d'observation servant à surveiller les tempêtes de sable. Le Bureau des affaires spatiales a lui aussi beaucoup aidé l'Iraq, ainsi que les autres pays en développement, à renforcer les capacités scientifiques et techniques dans le domaine spatial pour les mettre au service des objectifs nationaux.

19. **M. Shang Zhen** (Chine), notant que son pays défend une utilisation pacifique et inclusive de l'espace extra-atmosphérique fondée sur l'égalité, l'intérêt mutuel et l'état de droit, dit que dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour élargir la coopération internationale dans ce domaine, la Chine a accueilli à Beijing, en septembre, le soixante-quatrième Congrès astronautique international qui a réuni des experts, des universitaires et des responsables gouvernementaux du monde entier, ainsi qu'un atelier au titre de l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace lancée par les Nations Unies. Plus tard, en octobre, la conférence internationale sur l'identification, l'évaluation et la surveillance du risque de catastrophe organisée par UN-SPIDER aura lieu également à Beijing. La Chine collabore actuellement avec le Bureau des affaires spatiales afin de créer un centre régional Asie-Pacifique pour l'enseignement des sciences et des techniques spatiales à l'Université d'aéronautique et d'astronautique de Beijing.

20. À l'occasion du cinquantième anniversaire du premier vol dans l'espace d'une femme astronaute, la Chine espère voir d'autres femmes réaliser ce rêve. La deuxième astronaute chinoise a récemment effectué un vol dans l'espace à bord de l'engin spatial Shenzhou 10 et communiqué directement de l'espace avec plus de 60 millions d'élèves d'écoles primaires et secondaires en Chine. Le Gouvernement chinois a déjà signé des accords de coopération avec plus de 10 pays dans des domaines comme la navigation, la cartographie et la surveillance satellitaires. Son propre système de navigation (Beidou) a commencé à fournir des services de navigation réguliers à la région Asie-Pacifique. En tant que nation spatiale, la Chine s'emploiera à promouvoir l'exploitation de l'espace au service du développement économique et du progrès social de tous les pays et travaillera sans relâche en faveur d'un espace extra-atmosphérique caractérisé par la paix, l'harmonie et l'état de droit.

21. **M. Lazarev** (Biélorus) dit que son pays, partie aux quatre premiers traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, dispose d'importants moyens dans le domaine des sciences et des techniques spatiales avancées. Il a construit des plateformes de simulation de vols et du matériel pour les cosmodromes et les engins spatiaux, qui ont été en partie utilisés dans la Station spatiale internationale. L'essentiel du travail dans ce domaine est effectué au Biélorus, dans le cadre du programme spatial national, par plus de 20 institutions de recherche et de production qui sont en train d'élargir la palette des produits aérospatiaux. L'initiative la plus importante dans ce domaine a été la création du système spatial biélorussien pour les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), y compris un dispositif d'orientation terrestre et un engin spatial rivalisant avec les meilleurs du monde. Le programme spatial national pour 2013-2017, qui prévoit le lancement de nouveaux satellites, mettra l'accent sur les applications relatives à la protection de l'environnement, l'utilisation rationnelle des sols, la gestion des catastrophes, la sécurité nationale et l'amélioration de la coopération internationale dans le domaine spatial. Le Biélorus compte créer un système national de communication par satellite, diffusant depuis son satellite géostationnaire, et de créer, en association avec le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine, un système de navigation météorologique commun. Le Biélorus est également en train d'élaborer un programme d'enseignement des sciences et des techniques spatiales du niveau secondaire à l'université, y compris un centre spécialisé pour l'éducation aérospatiale.

22. Le Biélorus va accueillir une prochaine conférence parrainée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les applications de la technologie spatiale dans le domaine du développement économique et social. Il a fait une demande d'adhésion au Comité et attend avec impatience l'approbation de sa demande à la session en cours de l'Assemblée générale. Le Biélorus sera un membre actif et se penchera surtout sur les questions d'élaboration et d'harmonisation de la législation nationale.

23. **M^{me} Martina** (Ukraine) pense qu'il est temps que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique évalue la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations

pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) relatives à l'utilisation des systèmes spatiaux dans des domaines tels que l'agriculture et l'utilisation des sols, les ressources en eau et la gestion des catastrophes; le Comité devrait aussi examiner la possibilité d'organiser la conférence suivante. Les États Membres devraient améliorer la coordination internationale de la gestion des catastrophes et de l'intervention d'urgence en facilitant l'accès mondial aux services spatiaux, le renforcement des capacités et l'amélioration des institutions. UN-SPIDER devrait être doté des ressources dont il a besoin pour poursuivre son activité efficace dans ces domaines.

24. Dans le cadre du Programme d'application des techniques spatiales pour 2013, appuyé par le Comité, il faudrait accorder plus d'attention aux changements climatiques. Le problème des débris spatiaux inquiète lui aussi tous les pays, car il menace l'accès à l'espace extra-atmosphérique et son utilisation à court et à long terme. Les États qui prennent déjà des mesures de réduction des effets des débris spatiaux doivent être félicités. L'initiative de l'Union européenne visant à adopter un code de conduite international non contraignant en ce qui concerne les débris spatiaux complètera utilement les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité et le droit relatif à l'espace extra-atmosphérique. Une nouvelle convention unique et complète sur le droit spatial permettra de renforcer le régime juridique international qui gouverne actuellement les activités spatiales. L'échange d'informations sur les législations spatiales nationales pourrait aider à adopter des principes et des procédures communs sur lesquels un consensus peut être atteint au cours de l'élaboration de la convention.

25. Les États Membres devraient coopérer davantage en matière d'utilisation des satellites de télédétection, surtout en partageant des expériences et des technologies et en adoptant le concept de la démocratie des données. L'Ukraine est encouragée par les progrès que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite a accomplis dans la réalisation de la compatibilité et de l'interopérabilité entre les systèmes de positionnement, de navigation et de synchronisation mondiaux et régionaux et dans la promotion de l'intégration de ces systèmes aux infrastructures nationales. Dans le même temps, l'exploitation de l'orbite géostationnaire devrait être rationalisée et mise à la disposition de tous les États,

indépendamment des moyens techniques dont ils sont dotés.

26. **M. Ishikawa** (Japon) dit que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique offre un cadre exceptionnel pour l'échange mondial de vues et d'informations et la recherche de solutions communes à divers problèmes en ce qui concerne notamment la sauvegarde de l'environnement spatial. Les discussions suivies du Comité au sujet de la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment, consolideront la base de la gestion mondiale des activités spatiales et de leur application pour la promotion du développement durable. Le Comité peut également aider la communauté internationale à contribuer efficacement à l'examen du programme de développement pour l'après-2015.

27. Dans la région Asie-Pacifique, le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales a contribué essentiellement à rendre les bienfaits des technologies spatiales aux sociétés de la région. S'agissant des activités spatiales menées récemment par le Japon, en septembre, le véhicule de transfert Kounotori 4 a de nouveau pénétré dans l'atmosphère à la suite d'une mission de 36 jours à la Station spatiale internationale. Le même mois, au cours de son premier vol, la fusée Epsilon-1 a lancé SPRINT-A, observatoire spectroscopique planétaire pour la reconnaissance des interactions atmosphériques; et en novembre, un astronaute japonais commencera son long séjour sur la Station spatiale internationale en tant que commandant d'expédition. À l'avenir, le Japon envisage notamment le lancement du Satellite avancé d'observation de la Terre ALOS-2 et de l'observateur central et explorateur astéroïde de mesure des précipitations mondiales, Hayabusa-2, mission conjointe entre les États-Unis et le Japon.

28. **M. Mangisi** (Tonga), mettant l'accent sur les aspects du Programme d'application des techniques spatiales liés à la surveillance de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles, à la réduction du risque de catastrophe et au changement climatique, déclare que les technologies spatiales devraient être utilisées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, surtout en promouvant le développement durable et en atténuant les effets des changements climatiques. Les pays en développement bénéficieront particulièrement d'une amélioration des infrastructures des communications et des applications des techniques spatiales en matière de gestion des

catastrophes. Le programme de développement pour l'après-2015 présente une importance primordiale pour les petits États insulaires en développement comme les Tonga. Ces États ont appelé à l'incorporation des changements climatiques et de la gouvernance des océans en tant que questions transversales aux objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Ce programme, qui est en cours d'élaboration, devrait tenir compte du document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui sera organisée au Samoa en 2014. Les Tonga attendent avec grand intérêt l'annonce en 2014 des résultats du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

29. Étant très sensibles aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, les Tonga savent que les opérations satellitaires et les données provenant de l'espace sont des outils indispensables à l'observation des changements climatiques et à la compréhension de leurs effets et que les techniques telles que le système d'information géographique (SIG) améliorent les prévisions climatiques et les informations météorologiques et permettent de prendre des mesures préventives. La liberté d'accès à des données fiables issues de l'observation satellitaire permettra à tous les États de s'adapter aux changements environnementaux et de réduire l'effet nocif produit par les changements climatiques sur l'environnement et les populations. Les efforts mondiaux axés sur le renforcement des capacités et des institutions permettront eux aussi d'assurer une intervention efficace dans les situations de catastrophe. Les travaux réalisés dans ce domaine par UN-SPIDER sont très précieux, en particulier pour les pays en développement. Grâce à ce programme, les Tonga ont pu améliorer l'échange des données, la mesure de la vulnérabilité et le renforcement des institutions dans le pays et comptent sur une association à long terme avec le programme. Pour réaliser une bonne adaptation aux changements climatiques, elles auront besoin de la pleine coopération de la communauté mondiale et d'un partage sans contrainte des informations et des capacités.

30. **M^{me} Archinard** (Suisse) dit que la technologie spatiale et ses applications sont devenues indispensables au développement durable et à la gestion rationnelle des ressources naturelles et qu'on leur a donné le crédit qu'elles méritent tant dans la

dans la déclaration de Rio +20 en 2012 que dans le programme de développement pour l'après 2015. Les sociétés modernes comptent beaucoup désormais sur les systèmes spatiaux, notamment dans les domaines des transports, des télécommunications et de la sécurité. Dans le même temps cependant, l'espace est devenu très congestionné et le risque d'accident aux conséquences potentiellement désastreuses a crû fortement. Des efforts sont entrepris par plusieurs pays, dont la Suisse, pour développer des technologies efficaces et bon marché qui permettent d'éliminer les débris spatiaux, mais aucune de ces technologies n'a encore fait ses preuves.

31. Les groupes d'experts mis en place par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2010 rendront leurs rapports en 2014 au Sous-Comité. Celui-ci établira des lignes de conduite qui, sans être contraignantes, posent les bases d'une collaboration internationale renforcée assortie d'un échange d'informations systématique et d'une conduite plus responsable des activités spatiales. Dans l'intérêt de la sauvegarde de l'espace extra-atmosphérique pour les utilisations pacifiques, des discussions très intéressantes ont eu lieu au sein de la Première Commission concernant notamment le renforcement de la confiance et de la transparence dans les activités spatiales. Une proposition également intéressante est celle de l'Union européenne pour un code de conduite international concernant les activités spatiales qui, tout en étant volontaire, constituera une déclaration politique de bonne conduite dans l'espace. La Suisse suit de près l'évolution du processus et participera au deuxième tour des négociations.

32. La Première Commission examinera aussi un projet de résolution qui comprend des recommandations très utiles à l'établissement de législations nationales sur l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, en mettant l'accent en particulier sur la nécessaire cohérence avec le cadre juridique international et sur la nécessité d'encadrer les activités spatiales des acteurs non gouvernementaux.

33. **M. Sahraei** (République islamique d'Iran) dit qu'une course aux armes dans l'espace extra-atmosphérique, province de toute l'humanité, constituerait une menace majeure. L'espace doit être utilisé uniquement pour le bien-être de toutes les nations. La viabilité à long terme des activités spatiales est essentielle. Ces activités doivent être réglementées de bonne foi et dans la transparence dans le cadre

d'une coopération régionale et internationale, plutôt que par des méthodes arbitraires qui risquent de limiter l'accès à l'espace des États en développement dotés de nouvelles capacités spatiales. Tout code de conduite relatif aux activités spatiales devrait être élaboré compte tenu du cadre juridique de l'Organisation des Nations Unies, avec la pleine participation de tous les États Membres, et doit être accepté par tous.

34. L'utilisation de l'orbite géostationnaire, ressource limitée, doit être rationalisée et étendue à tous les États sur un pied d'égalité, compte tenu de la situation géographique, conformément aux principes établis par l'Union internationale des télécommunications et les autres organismes pertinents du système des Nations Unies, la priorité étant accordée à la contribution que les activités spatiales peuvent apporter au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, l'Iran, lui-même exposé à divers types de catastrophes naturelles, se félicite de l'intérêt considérable des activités de UN-SPIDER auxquelles le bureau d'appui régional iranien participe de manière active.

35. Le Gouvernement iranien a fait des progrès remarquables dans les sciences et les techniques spatiales en comptant sur sa propre capacité et sur son savoir autochtone. Il a participé de manière active aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce au lancement de trois satellites couronné par l'envoi du premier animal vivant en sous-orbite. Il est déterminé à accélérer le développement de sa recherche et de ses capacités techniques et à promouvoir la coopération internationale pacifique dans ce domaine.

36. **M^{me} Gankhurai** (Mongolie) dit qu'avec l'augmentation du nombre de pays spatiaux, une meilleure coopération régionale et internationale est nécessaire pour que les bienfaits de la science et de la technologie spatiales soient utilisés pour la réalisation des objectifs de développement durable de tous les pays. Les manifestations intéressantes marquant le cinquantième anniversaire du premier vol effectué par une femme dans l'espace ont mis en évidence la contribution des femmes aux activités spatiales.

37. Le règlement du problème des débris spatiaux est devenu essentiel pour assurer la sécurité de l'espace et il faut se réjouir du fait que certains États sont déjà en train de prendre des mesures conformes aux lignes

directrices relatives à la réduction des débris spatiaux adoptées par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il faudrait toutefois accroître l'échange d'informations et de données d'expérience aux deux plans régional et international et approfondir la question au sein des sous-comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique afin d'assurer la sécurité.

38. La Mongolie a créé sa première station de communication spatiale en 1970, et en 1981, le premier astronaute mongolien a accompli une mission dans l'espace au titre du programme de coopération Interkosmos, effectuant des expériences élaborées par des scientifiques mongoliens. Au fil des années, la Mongolie a accumulé des connaissances et une expérience dans l'utilisation des techniques spatiales. En 2012, le Gouvernement mongolien a mis en place un programme satellitaire national qui, une fois exploité, fera beaucoup avancer le développement du pays. Les institutions mongoliennes participent à la coopération internationale dans le cadre d'organisations régionales comme le Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et la Mongolie tirera parti du centre régional de Beijing pour l'enseignement de la science et des techniques spatiales une fois qu'il sera mis en place.

39. **M. Kim Yong Song** (République populaire démocratique de Corée) dit que récemment, l'Organisation des Nations Unies a associé les activités spatiales à ses travaux de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs fixés par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, faisant en sorte que les sciences et les techniques spatiales soient appliquées au renforcement des capacités des pays en développement en particulier. La République populaire démocratique de Corée s'est consacrée depuis les années 1980 au développement des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et, après des années de recherche, a réalisé l'objectif de lancer des satellites fabriqués localement à diverses occasions, le plus récemment en décembre 2012, date du lancement de la deuxième version du satellite d'observation de la Terre, Kwangmyongsong-3, qui recueille des données sur la répartition des ressources forestières, les catastrophes naturelles, l'estimation des récoltes, les événements météorologiques et l'exploration des ressources naturelles.

40. Une législation sur l'espace extra-atmosphérique a été récemment adoptée et une agence spatiale nationale a été créée. L'activité spatiale du Gouvernement est un droit inaliénable d'un État souverain, reconnu par le droit international. Toutefois, des forces hostiles à la République populaire démocratique de Corée sont en train d'affirmer injustement que seule la République populaire démocratique ne peut pas lancer de satellite, même à des fins pacifiques, alors que les autres nations ont le droit de le faire. Le fait de représenter faussement le lancement du satellite de décembre 2012 comme une action militaire a été un prétexte pour appliquer des sanctions et exercer une pression politique. Des pays comme les États-Unis tolèrent le lancement de toutes sortes de satellites ou de missiles balistiques par les pays amis, mais n'admettent pas que des pays auxquels ils sont hostiles puissent effectuer un lancement, même s'il est pacifique. Ainsi, la République populaire démocratique de Corée rejette les diverses résolutions du Conseil de sécurité qui imposent des sanctions au nom des États-Unis à l'occasion du lancement pacifique de son satellite. Elle est fermement déterminée à continuer à lancer des satellites pratiques pour développer son économie nationale et améliorer le bien-être de son peuple, en respectant de façon transparente toutes les procédures juridiques pertinentes prescrites dans les traités internationaux.

41. **M. Coulibaly** (Burkina Faso), notant que la commémoration du premier vol spatial effectué par une femme met en évidence les prouesses de l'homme dans la conquête de l'espace, dit que son Gouvernement cherche à tirer parti des technologies spatiales pour favoriser le développement. C'est dans cet esprit qu'il s'est doté d'un réseau moderne de systèmes mondiaux de navigation par satellites et de stations de référence à fonctionnement continu au titre d'un projet de sécurisation foncière financé par les États-Unis. Le réseau est composé de 9 stations installées dans différentes villes et reliées entre elles et permet la collecte, le traitement et la diffusion des données via le Web. En outre, le pays a adopté une politique nationale en matière de gestion de l'information géographique dans l'objectif de mettre en place une infrastructure nationale des données spatiales qui véhicule l'information pour le développement durable de tous les secteurs de la vie nationale. En 2012, un séminaire sur l'information géospatiale a été organisé avec l'aide du Japon et la participation de 9 pays de la sous-région; les problèmes de cartographie en Afrique occidentale et

la possibilité d'une coopération régionale y ont été examinés. Le Japon est également en train d'aider l'Institut Géographique du Burkina à améliorer ses techniques cartographiques pour pouvoir planifier le développement des ressources minérales et de l'élevage, ainsi que pour protéger ses ressources naturelles.

42. Il reste beaucoup à faire, toutefois, pour assurer un plus grand accès des pays en développement aux sciences et techniques spatiales. L'écart entre pays développés et pays en développement ne peut être réduit qu'à travers une coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales. Une telle coopération reste également le seul moyen pour traiter la question de la délimitation de l'espace et discuter de l'adoption d'un instrument juridique international qui viendra renforcer le droit qui régit actuellement les activités spatiales. Comme l'a bien relevé la Conférence Rio +20, les sciences et techniques spatiales jouent un rôle important dans la promotion du développement durable. Elles sont également essentielles dans la perspective de la formulation du programme de développement pour l'après-2015. La multiplicité des acteurs tant étatiques que du privé et la diversification des activités spatiales pourraient compromettre la préservation de ce patrimoine commun de l'humanité si le principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous les pays n'est pas sauvegardé.

43. **M. Borje** (Philippines) dit que la science spatiale et ses applications offrent des perspectives fascinantes qui s'élargissent avec chaque nouvelle découverte scientifique et permettent d'intervenir face aux nouveaux impératifs dictés par la situation sur le terrain. L'espace extra-atmosphérique doit être utilisé d'une manière pacifique et viable et ne doit pas devenir le domaine d'une minorité exclusive. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui encourage la collaboration et la construction d'un consensus, doit jouer un rôle de plus en plus important dans le domaine de la sécurité mondiale, tout en envisageant l'utilisation des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes et des menaces cosmiques. Toutefois, pour assurer la sécurité dans l'espace, le Comité doit coopérer davantage avec les autres organismes et mécanismes du système des Nations Unies, y compris la Première Commission, la Sixième Commission et la Conférence du désarmement.

44. Des données exactes et disponibles en temps voulu sont essentielles à la réduction du risque de catastrophe et à l'intervention d'urgence. Le renforcement des capacités est indispensable pour que les pays en développement puissent accéder à ces données et les utiliser et devenir ainsi des participants actifs, eux-mêmes capables de fournir des données précieuses dont tous les autres pourront bénéficier.

45. Le régime juridique adopté actuellement ne suffit pas à empêcher le placement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et à régler les problèmes relatifs à l'environnement spatial. Le principe directeur est que les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique – comme sur la Terre – devraient être fondées sur des règles. Il faut élaborer des normes contraignantes et envisager un code de conduite international. Pour que les discussions relatives au code de conduite progressent, le processus et le lieu sont aussi importants que les principes concernés. Les discussions doivent avoir lieu dans le cadre approprié, notamment à l'Organisation des Nations Unies. La science spatiale doit être toujours en phase avec le droit et ne doit pas pouvoir le dépasser. Il serait donc utile d'intensifier les échanges entre les deux sous-comités et entre le Comité et la Quatrième Commission.

46. **M. Msosa** (Malawi) dit que les catastrophes naturelles qui ont récemment frappé diverses parties du monde ont causé d'énormes pertes dans les vies et les propriétés qui auraient pu être réduites par une meilleure prévention et de meilleures informations à l'aide des techniques spatiales d'évaluation du risque, d'alerte rapide et de surveillance.

47. L'économie du Malawi dépend largement de l'agriculture et les données satellitaires peuvent beaucoup aider à surveiller les phénomènes naturels. Ainsi, le Malawi a invité UN-SPIDER à effectuer une mission consultative technique dans le pays. Les membres de la mission se sont réunis avec les responsables d'institutions et d'organisations nationales et internationales pour envisager la manière dont le Malawi pourrait utiliser les informations et les techniques spatiales dans des domaines tels que la gestion du risque de catastrophe, la planification de l'utilisation des sols pour la prévention des catastrophes et la mesure de l'humidité des sols et pour évaluer ses besoins en matière d'échange d'informations et d'accès aux infrastructures de données spatiales régionales et aux mécanismes internationaux d'intervention d'urgence. Ce type de

coopération – également dans les domaines des télécommunications, de la santé et de la protection de l'environnement, peut apporter une aide considérable au Malawi.

48. La perspective d'une course aux armes dans l'espace est préoccupante. Il ne faut ménager aucun effort pour que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques – grâce à des activités transparentes, à l'échange d'informations et au respect du droit spatial international – de sorte que les générations futures ne blâment pas la communauté internationale de leur laisser un héritage pitoyable.

49. **M^{me} Sánchez Rodríguez** (Cuba) dit que le régime juridique qui gouverne les activités spatiales est insuffisant et qu'il doit être élargi pour prévenir la militarisation de l'espace. La Conférence du désarmement doit prendre l'initiative, dans le cadre d'un dialogue constructif avec le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de lancer sans attendre la négociation d'un accord multilatéral. Le Sous-Comité scientifique et technique doit travailler plus intensément sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et sur l'élaboration d'un droit international de l'espace pour que l'espace extra-atmosphérique ne soit utilisé qu'à des fins pacifiques, compte tenu de sa croissante commercialisation et de la participation d'un nombre de plus en plus grand de sociétés transnationales et privées. En définissant l'espace extra-atmosphérique, on garantira la sûreté, la sécurité et la transparence des activités spatiales.

50. Le Comité doit défendre le principe de l'égalité d'accès à l'espace extra-atmosphérique. Tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique ou économique, ont ce droit. L'orbite géostationnaire est une ressource naturelle limitée qui risque de devenir saturée et son exploitation devrait être rationalisée et mise à la disposition de tous les États dans des conditions équitables, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. En ce qui concerne la télédétection par satellites, Cuba condamne le vaste réseau de satellites d'espionnage destiné à obtenir des informations nuisibles aux autres nations.

51. Malgré ses problèmes économiques dus au blocus cruel sur l'économie, le commerce et les finances qui lui est imposé, Cuba étend de plus en plus ses recherches et ses applications spatiales à des fins

pacifiques, surtout dans le domaine de la météorologie où elle est parvenue à prévoir le climat, à éviter les effets des ouragans et à détecter les incendies de forêts, ce qui lui permet de réduire les pertes de vie tout en effectuant des évacuations préventives.

52. Bien que l'accès universel à l'espace extra-atmosphérique soit un principe reconnu, tous les États ne peuvent pas acquérir des capacités spatiales indépendantes, techniques ou financières, dans un futur prévisible. Ainsi, vu le nombre croissant d'États qui participent à des activités spatiales, la coopération bilatérale et multilatérale devient plus urgente. Les applications de la science et de la technologie spatiales sont des instruments indispensables à la promotion du développement durable. L'Organisation des Nations Unies et le Comité en particulier ont le devoir d'encourager à l'échange de technologies et de données, surtout avec les pays en développement, et à l'application des techniques spatiales dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la gestion des ressources naturelles et la gestion des catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

53. Le Comité devrait consolider ses liens avec la Commission du développement durable. Les questions du changement climatique et de la sécurité alimentaire doivent demeurer à l'ordre du jour des débats au sein du Comité qui doit sensibiliser le public au sujet de la contribution que les techniques spatiales peuvent apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse

54. **M. Jong Won** (République de Corée) dit que les observations infondées de la délégation de la République populaire démocratique de Corée en ce qui concerne son missile lancé le 12 décembre 2012 n'occultent pas le fait que des résolutions répétées du Conseil de sécurité ont demandé à son Gouvernement de s'abstenir de tout lancement faisant intervenir la technologie des missiles balistiques et que dans sa déclaration présidentielle d'avril 2012, le Conseil de sécurité rappelle que tout tir effectué par la République populaire démocratique de Corée et faisant intervenir la technologie des missiles balistiques, même sous la dénomination de lanceur de satellite ou de lanceur spatial, constitue une violation grave de ses résolutions pertinentes. Compte tenu des records battus par cette nation en matière d'essais et de lancements de missiles,

rien ne justifie son discours à propos de l'utilisation pacifique de l'espace atmosphérique. D'autant que les arguments qu'elle avance montrent qu'elle n'a nullement l'intention de respecter les normes internationales. Son prétendu registre des objets lancés dans l'espace n'est qu'une procédure technique qui ne confère aucune légitimité au lancement effectué au mois de décembre de l'année précédente. La République populaire démocratique de Corée doit immédiatement suspendre toutes les activités liées à des programmes de missiles balistiques.

55. **M. Kim Yong Song** (République populaire démocratique de Corée) dit que le satellite scientifique et technique de son pays, équipé des dispositifs de surveillance et de communication nécessaires à l'observation de la Terre et lancé dans le respect de toutes les procédures internationales requises, est actuellement en orbite en train de transmettre des données utiles en ce qui concerne notamment les cultures et le climat. Les États-Unis d'Amérique et leurs partisans continuent de parler de l'utilisation de la technologie des missiles balistiques, celle même qu'ils ont utilisée pour lancer leurs propres satellites. Parmi tous les traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique, y en a-t-il qui disposent que seuls certains pays particuliers peuvent accéder à l'espace atmosphérique à l'aide de technologies modernes? S'il y en avait, ce serait une pratique évidente des deux poids, deux mesures. L'espace extra-atmosphérique n'est pas le monopole de quelques États, mais un héritage commun à toute l'humanité. Par conséquent, tous les États qui en ont les moyens ont le droit souverain et inaliénable d'utiliser la technologie de pointe dans l'exploitation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

56. **M. Jong Won** (République de Corée) réaffirme que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité demandent expressément à la République populaire démocratique de Corée de ne pas effectuer de lancement en utilisant la technologie des missiles balistiques. De plus, l'article 25 de la Charte des Nations Unies dispose que tous les États Membres devraient accepter et mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité et l'article 4 de la Charte limite l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies aux États épris de paix qui s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte. La République populaire démocratique de Corée ne peut accepter une disposition et rejeter l'autre.

57. **M. Kim Yong Song** (République populaire démocratique de Corée) reformule simplement la position claire de son Gouvernement: il rejette totalement toutes les résolutions du conseil de sécurité sur les sanctions concoctées par les États-Unis au sujet du lancement de son satellite pacifique. Il est fermement déterminé à continuer de lancer des satellites à des fins pacifiques pour développer son économie nationale et améliorer la vie de son peuple et le fera dans la transparence en respectant toutes les procédures requises par les traités internationaux.

La séance est levée à 17 h 20.